Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901433-20260703-ARGENT-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
. en exercice : 15
. présents : 15
. votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Raymond BETROM, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2026

Présents : BETROM Raymond, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, BRENEOL Carine, CLAQUIN Éric, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Alain, D'HERVE Christophe, GOURRET Corinne, FAILLARD Anthony, LE CORRE Caroline, TREANTON Aurore, KERSUAL Laëtitia, MOULLEC Xavier.

Absents :

Secrétaire : LE BRUN Raphaël

5- Mission argent de poche.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le dispositif « Argent de poche » aux vacances d'été 2026.

Le dispositif appelé « Argent de poche » permet aux jeunes (garçons et filles) de la commune, âgés de 14 à 17 ans révolus, de participer à des missions d'intérêt général d'une demi-journée.

La mise en place de ce dispositif met en avant plusieurs objectifs dont l'accompagnement des jeunes dans une première expérience, la découverte de certains métiers, la création d'un lien entre jeunes, élus et agents, la valorisation des actions de jeunes vis-à-vis des adultes en autres.

Des « chantiers » seront ainsi proposés aux jeunes dans différents domaines : opération « Chemins de Découverte », fêtes et festivals (organisation, préparation), entretien du petit patrimoine, etc.

Une convention d'engagement sera signée avec chaque jeune. Ceux-ci percevront 15 € par chantier de 3 heures et pourront réaliser plusieurs chantiers chacun. Le conseil municipal est invité à accepter la mise en place de l'opération « mission argent de poche » aux vacances d'été 2026, autoriser M. le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de Caisse d'Allocations Familiales du Finistère.

Fait et délibéré, le 03 juillet 2026
A Mahalon, le 07 juillet 2026

Le Maire,
Raymond BETROM

MAIRIE DE MAHALON (Finistère)